

Politique de l'arbre



VILLE DE
SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU

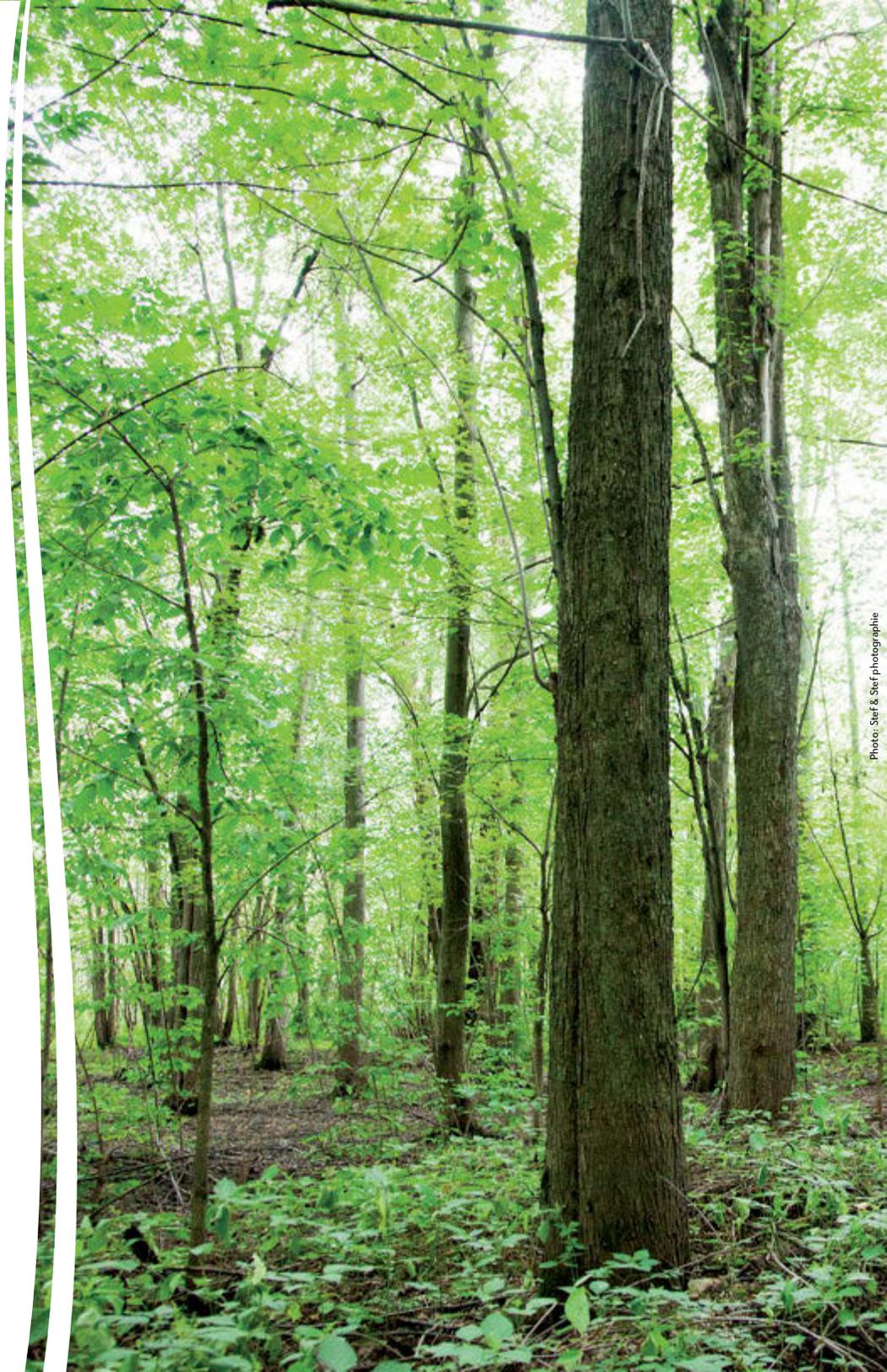


Photo : Stef & Stef photographie

CONNAÎTRE | BONIFIER | PROTÉGER

Table des matières

Mot du maire	3
Préambule	4
Portrait de la situation	6
<i>La forêt</i>	7
<i>La foresterie urbaine</i>	7
Les services écologiques	8
<i>Les services d'approvisionnement</i>	9
<i>Les services de régulation</i>	9
<i>Les services culturels</i>	9
<i>Les services de support</i>	9
Enjeux	11
Grandes orientations	12
1. <i>Connaissance, maintien et entretien</i>	13
2. <i>Conservation de la biodiversité</i>	14
3. <i>Verdissement et amélioration paysagère</i>	14
4. <i>Éducation et sensibilisation</i>	15
Plan d'action	16
Déclaration d'intention	21
Remerciements	22
Références	23





Politique de l'arbre : *un vaste chantier pour verdier la ville*

Après l'adoption de la politique environnementale et du plan de conservation des milieux naturels, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu se dote d'une politique de l'arbre. Il s'agit d'un outil nécessaire pour connaître, protéger et conserver les arbres sur notre territoire.

La Ville protège les boisés qui sont inclus dans son plan de conservation et encadre le maintien d'un maximum d'arbres dans les zones de boisés d'intérêt mais a définitivement besoin d'un outil additionnel pour aller encore plus loin. Cette nouvelle politique fait en sorte que l'arbre, peu importe son emplacement, est considéré comme un bien collectif et qu'il est essentiel à la qualité de vie urbaine et au bien-être humain.

Cette politique a été élaborée à partir des enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui sont propres à notre communauté. Nous devons améliorer notre connaissance des arbres ainsi que leur maintien et entretien. Le but ultime est évidemment la conservation de la biodiversité mais nous voulons nous rapprocher de la vie quotidienne des gens en assurant un meilleur verdissement et une amélioration du paysage.

D'une façon plus concrète, nous allons règlementer l'abattage, reboiser, réaliser un inventaire des arbres du domaine public, aménager des corridors de biodiversité et créer des îlots de fraîcheur. Un plan d'action nous permettra d'encadrer nos interventions.

La politique de l'arbre était donc le chaînon manquant de nos nombreux efforts pour protéger l'environnement. Nous avons tous hâte de la mettre en application.

Gilles Dolbec, maire



Les milieux naturels n'offrent pas des avantages que pour les espèces animales et floristiques, ils améliorent aussi la qualité de vie des citoyens et la santé humaine en général. La protection de ces milieux naturels se doit donc d'être une priorité pour toute la collectivité.

Préambule

S'inspirant des engagements énoncés lors de sa planification stratégique « **Vision 2015** » élaborée en 2004 et de sa révision en 2008, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a résolument pris le virage du développement durable. En mai 2008, la toute première politique environnementale a été adoptée. Cette politique découle d'une prise de conscience relative à l'environnement et de la nécessité d'intégrer ces enjeux dans les pratiques de gestion et les interventions municipales. La politique vise à mettre en place progressivement des mécanismes de protection, de restauration et de mise en valeur de l'environnement, afin de maintenir un haut niveau de qualité de vie pour la population actuelle et future.

La pression exercée par le développement immobilier sur le territoire et les dernières parcelles boisées de la zone urbanisée est importante. Les principes directeurs élaborés dans la politique, ainsi que le plan d'action qui en résulte, visent à mieux encadrer la croissance de la ville et à adopter une approche plus respectueuse de l'environnement.

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a adopté des mesures concrètes pour sauvegarder les boisés et milieux naturels, et favoriser le reboisement de certaines parcelles de terrains en milieux agricoles et urbanisés. Cette prise de position claire vise à promouvoir l'essor économique, tout en favorisant un environnement riche et une saine qualité de vie.

Un plan pour protéger davantage

Le Plan de conservation des milieux naturels réalisé en 2009 constitue un jalon important de cette démarche municipale. Il s'agit d'une vision audacieuse et innovante d'aménagement du territoire établissant un équilibre entre le développement urbain et la préservation des milieux naturels.

Élaborée en conformité avec les demandes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), cette véritable banque verte pour le futur contribuera à protéger à perpétuité plus de 31 millions de pieds carrés de milieux naturels d'intérêt écologique en zone blanche.

De ce nombre, la Ville prévoit acquérir 171 ha (18,4 millions de pi²) à des fins de conservation, alors que les autres espaces boisés identifiés au plan sont protégés par une réglementation restrictive. En date de janvier 2013, près de 69,2 ha (7,4 millions de pi²), représentant 41% des milieux naturels du plan de conservation, sont maintenant la propriété de la Ville au bénéfice de la collectivité.

« À Saint-Jean-sur-Richelieu, il faut développer, mieux ! Aujourd'hui, nous avons la responsabilité non seulement de maintenir la meilleure qualité de vie possible pour l'ensemble des citoyens, mais également d'en assurer le maintien pour les générations à venir ». - Gilles Dolbec, maire.



Des inventaires pour mieux intervenir

En parallèle avec la constitution du plan de conservation, des inventaires exhaustifs des milieux naturels - cours d'eau et forêts en zone agricole - ont été réalisés. Ainsi, entre 2008 et 2010, les rivières L'Acadie et Richelieu, de même que cinq de leurs sous-bassins : les rivières Bernier et aux Iroquois, ainsi que les ruisseaux de la Barbotte, Hazen et Bergeron, ont été caractérisés afin de connaître l'état de leurs berges et de leur lit.

Ces inventaires indiquent que les berges sont érodées par endroits et que souvent les rives ne sont pas aménagées adéquatement. Les végétaux de la bande riveraine filtrent les particules fines et interceptent le phosphore et les nitrates. Une berge dénudée entraîne une érosion accentuée et altère significativement la qualité de l'eau. Des indices de présence probable d'algues bleues auraient aussi été observés sur les berges du Richelieu en période d'étiage, lorsque le niveau de l'eau est à son plus bas.

Depuis 2010, 24 des plus grands boisés en terre agricole ont été inventoriés pour en déterminer leur valeur écologique et connaître la richesse de leur biodiversité.

En collaboration avec des partenaires régionaux et les propriétaires concernés, des démarches de conservation et de mise en valeur sont explorées.

Un vaste chantier pour verdir la ville

Des premières réflexions pour intégrer une approche de développement durable dans la gestion municipale, à l'élaboration d'un programme de gestion du couvert végétal, la politique de l'arbre se veut un outil pour faire le portrait des forêts du territoire et le bilan des connaissances relatives à celles-ci. Les enjeux sont grands, mais nous pouvons, à partir des principes environnementaux, sociaux et économiques du développement durable déployer de grandes orientations visant à prendre soin et à consolider le couvert arborescent existant tant sur les propriétés publiques que dans le domaine privé.

La politique de l'arbre vise à prendre conscience du rôle et de la valeur de l'arbre et des écosystèmes naturels sur le territoire. Elle vise à se doter d'une vision commune sur l'avenir du couvert forestier de la ville. Elle permet d'élaborer des stratégies de conservation, de mise en valeur et de bonification du couvert végétal et établit les lignes directrices destinées à guider, encadrer et coordonner les actions.

La politique de l'arbre s'adresse aux décideurs, aux représentants municipaux, aux résidents, aux chefs d'entreprise, aux constructeurs et aux travailleurs, afin que soit reconnue la valeur unique de notre patrimoine vert et que des actions soient prises pour préserver les arbres dans nos milieux de vie. Finalement, le plan d'action propose diverses interventions spécifiques visant à mettre en œuvre les grandes orientations élaborées. Déployé sur un horizon de trois ans, ce plan d'action amorcera le virage nécessaire pour que l'arbre soit considéré comme un bien collectif essentiel à la qualité de vie urbaine et au bien-être humain.



Portrait de la situation

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a une population de 93 485 habitants, ce qui en fait la 11^e ville en importance au Québec et l'agglomération satellite de la communauté urbaine de Montréal la plus peuplée. La ville couvre une superficie de 22 561 ha dont 5 998 ha sont urbanisés (zone blanche). La zone agricole qui couvre 73 % du territoire est parmi les plus fertiles du Québec.

Située dans la partie la plus méridionale du Québec, elle bénéficie du climat le plus doux de la province. Le paysage de la ville est caractérisé par un relief plat façonné par le Richelieu et ses plaines inondables.

Après plus de quatre siècles d'occupation et d'exploitation du territoire par les euros-canadiens, le paysage forestier a subi des transformations majeures et a été remodelé par nos activités agricoles et urbaines. L'agriculture florissante des riches terres de la vallée du Richelieu et l'urbanisation ont grandement contribué à façonner la mosaïque forestière actuelle. La forêt de la ville est aujourd'hui fragmentaire et n'occupe plus que 7,8 % du territoire.

La forêt

En 2011, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Montérégie-Est (CRRNT) traçait un portrait de la forêt naturelle. Cette forêt est associée au domaine climatique de l'érablière à caryer cordiforme. On y apprend notamment qu'à l'époque précoloniale, le territoire était dominé par la forêt de la plaine argileuse. La fertilité des sols combinée au climat plus doux de la vallée du Saint-Laurent auraient favorisé l'établissement d'une flore riche et diversifiée. La grande majorité de la plaine argileuse est aujourd'hui urbanisée ou convertie à l'agriculture et les boisés résiduels y ont été fortement transformés.

Toutefois, les forêts typiques de la plaine du Richelieu se maintiennent dans quelques localités de l'extrême sud du Québec. On les retrouve encore en des endroits isolés le long des rives du Richelieu et du lac Champlain. Elles sont composées, entre autres, de chênes à gros fruits et bicolores, de tilleuls d'Amérique, d'érables argentés et rouges, de caryers ovales et cordiformes, d'ormes d'Amérique et de frênes de Pennsylvanie. Avant la colonisation, cette forêt représentait environ 8 % de la forêt précoloniale. Il ne subsiste plus que 0,2 % de cette classe de végétation à l'état naturel. Présente sur les rives du Richelieu, elle revêt donc une grande importance pour le maintien des écosystèmes.

En effet, au fil des siècles d'histoire, l'urbanisation, l'exploitation agricole intensive et les infrastructures routières ont grandement morcelé le territoire et entraîné la fragmentation des milieux naturels et, conséquemment, entraîné une perte des habitats fauniques et floristiques régionaux. Certains secteurs boisés sont encore présents, notamment le long des rivières L'Acadie et Richelieu.

Une fois fragmentés, les milieux naturels se trouvent isolés, limitant les échanges génétiques entre les populations. Ils deviennent dysfonctionnels. La constitution de corridors écologiques reliant entre eux ces milieux naturels favorise leur vitalité et leur résilience écologique. Ces corridors permettent en effet de soutenir la migration des espèces et assurent leur survie à long terme. Le projet de trame verte



Les bocages français, normands ou bretons, tels qu'ils existaient encore dans les années 1930-1940 offraient de remarquables milieux de substitutions aux espèces de lisières forestières et des milieux ouverts, tout en maintenant une forte connectivité écologique.

et bleue du grand Montréal s'inscrit d'ailleurs dans cette optique. Les cours d'eau, les abords des infrastructures de transport, les haies brise-vent peuvent devenir des corridors écologiques privilégiés pour rétablir la connectivité des derniers pôles de biodiversité épars sur le territoire. La mise en place d'un tel réseau est un vaste chantier collectif auquel les propriétaires de terrains, les agriculteurs, les gestionnaires d'infrastructures de transport (CN, CP, H-Q, MTQ) sont conviés. Les organismes gouvernementaux et municipaux, les syndicats agricoles, les OBNL, les citoyens, les entrepreneurs et les promoteurs sont également des acteurs importants à la réussite d'un tel projet.

La foresterie urbaine

Alors que la connaissance des milieux naturels présents sur le territoire est relativement élaborée, peu d'informations sont disponibles pour les arbres du domaine public, soit

ceux des rues, des parcs et des places publiques. Le positionnement, le calibre, la variété des arbres et leur état de santé sont inconnus. Il n'existe pas de programme élaboré d'entretien du patrimoine vert, ni de suivi des agents pathogènes et autres menaces à leur santé. Bien que non observé dans notre ville jusqu'à maintenant, l'agrile du frêne, détecté sur des territoires voisins, est une menace sérieuse et réelle qui pourrait altérer significativement notre patrimoine vert. Les frênes représentent une part importante des arbres du territoire. Leur disparition entraînerait une transformation en profondeur du paysage johannais et constituerait une perte considérable. Il importe de développer des stratégies afin de minimiser les pertes que la présence de l'agrile du frêne ou d'autres agents pathogènes pourrait entraîner.

Certains secteurs de la ville comportent beaucoup d'arbres, notamment dans les nouveaux quartiers du secteur Saint-Luc, pour lesquels il existait un programme de plantation d'arbres. Ailleurs, on trouve parfois des plantations sur les terre-pleins centraux tandis que les plus vieux secteurs sont moins bien pourvus, ce qui se traduit par la formation d'îlots de chaleur qui rendent ces zones urbaines particulièrement chaudes en période de canicule.

Les services municipaux plantent en moyenne 200 arbres annuellement, dont près de 25 à 30 % sont destinés au remplacement d'arbres morts. Les projets de plantation actuels sont planifiés ponctuellement selon les besoins. Chaque année, les députés de la circonscription ainsi que le COVABAR (Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu) distribuent près de 5 000 arbres aux résidents. Le capital vert de la ville est relativement important, mais non encore quantifié.

La municipalité se doit d'élaborer une approche globale de verdissement visant l'ensemble du territoire. Des stratégies de plantation spécifiques adaptées aux nouveaux projets de développement et une réglementation précise visant à encadrer l'abattage des arbres qui structurent le paysage urbain sont nécessaires.

Les services écologiques

Les services rendus par les écosystèmes naturels sont innombrables et essentiels au bien-être humain et au maintien de ses activités économiques. Les forêts fournissent du bois d'œuvre et des fibres, purifient l'eau, régulent le climat et constituent un réservoir de ressources génétiques. Les systèmes fluviaux apportent de l'eau douce, de l'énergie et des sites propices aux loisirs. Les milieux humides filtrent les polluants, atténuent les effets des inondations et des sites de reproduction indispensables aux pêcheries.

Sans végétation, la crue des rivières augmenterait jusqu'à 40 %, accentuant du coup les risques d'inondation en raison de l'intensification de l'écoulement des eaux de pluie à la surface du sol. On estime que, pour chaque augmentation de 5 % de la couverture forestière d'une ville, le volume des eaux de ruissellement diminue d'environ 2 %¹; ce qui réduit d'autant les frais liés aux infrastructures de gestion des eaux de ruissellement.

À l'inverse, lorsque la pluie se fait rare, les milieux humides et forestiers relâchent l'eau accumulée, permettant ainsi d'éviter les sécheresses. Le débit des rivières, dont l'eau provient de milieux forestiers, peut être de trois à cinq fois plus élevé en période de sécheresse que celui des rivières alimentées par des milieux agricoles. La valeur actuelle des milieux humides dans les zones habitées du Québec est estimée à 262 millions de dollars, seulement pour le service d'atténuation des crues. Voilà une bonne raison de prendre soin de nos milieux humides !

Selon une étude menée par la fondation David Suzuki et des experts de Vancouver et de Toronto, la valeur des services écologiques rendus par les boisés est estimée à environ 3 500 \$ l'hectare annuellement. Et ceci ne représente qu'une fraction de la valeur totale des biens et services écologiques que les écosystèmes naturels apportent à la collectivité.

L'arbre est un élément structurant majeur de nos paysages et tout comme les écosystèmes naturels, il contribue significativement au maintien des activités urbaines et à la qualité de vie citadine. Il est un soutien essentiel aux activités économiques. Tous les jours, nous jouissons des bienfaits environnementaux, économiques et sociaux qu'offrent les forêts urbaines. Les arbres filtrent les poussières fines, captent les gaz polluants et épurent l'air. Ils atténuent les risques d'inondation lors des fortes pluies et contribuent à la sécurité des piétons en incitant les automobilistes à réduire leur vitesse en plus d'atténuer l'impact des îlots de chaleur urbains. En effet, les arbres agissent comme de véritables climatiseurs permettant de réduire de 5 à 10°C la température dans certains secteurs fortement minéralisés.

L'accès à une forêt contribue au bien-être psychologique, à la réduction du stress tout en offrant un lieu propice à l'activité physique, ce qui entraîne une réduction des coûts liés aux soins de santé. En milieu agricole, les arbres forment un écran brise-vent qui réduit l'érosion des terres, contrôle l'émission de poussière, diminue l'érosion des berges et améliore la qualité de l'eau tout en embellissant le paysage. Ils permettent aussi l'établissement de corridor de biodiversité qui contribue au maintien de l'intégrité des milieux naturels.

Les arbres embellissent les quartiers et augmentent significativement la valeur foncière des propriétés. Selon l'importance du couvert végétal, on peut observer une augmentation de la valeur foncière pouvant atteindre 37 %². Un quartier bénéficiant d'un bon couvert végétal pourrait se traduire par une augmentation de 15 % des valeurs foncières. Un terrain situé à proximité d'un espace boisé de conservation pourrait voir sa valeur augmenter de 19 % à 35 %. La valeur d'une propriété aux deux tiers boisée pourrait croître de 37 %.

¹ MDDEP (source)

² Wolf, 2007



Les services d'approvisionnement

Les services d'approvisionnement fournissent des biens dont les humains peuvent se nourrir ou faire usage pour répondre à leurs besoins en matière de santé, d'abri, de divertissement, etc. La fourniture de fruits, de gibier ou de fibres, l'approvisionnement en eau fraîche ou encore l'utilisation des ressources naturelles à des fins pharmaceutiques en sont quelques exemples.

La société a attribué une valeur économique à la plupart de ces produits, puisqu'ils sont présents sur le marché et qu'ils sont échangés contre de l'argent.

Les services de régulation

Les services de régulation profitent indirectement aux humains en contrôlant certains paramètres environnementaux tels que le débit des rivières ou la qualité de l'air. Ces services permettent d'éviter bien des désastres naturels.

Par exemple, comme une éponge, le marais retient les surplus d'eau lors de fortes précipitations et diminue considérablement les risques d'inondation et d'érosion, particulièrement en bordure d'un lac.

Les services culturels

Les services culturels ont comme fonction générale d'offrir des bénéfices non matériels qui favorisent le développement de l'individu telles que les possibilités de récréation, l'inspiration et l'appréciation esthétique d'un paysage. À ce type de service se rattachent les valeurs spirituelles et religieuses, l'inspiration et l'appréciation esthétique d'un paysage ou encore le patrimoine culturel. La valeur récréotouristique d'un écosystème particulier illustre bien cette catégorie de services écologiques.

Par exemple, un écosystème aquatique attirera notamment une clientèle d'amateurs de pêche et de sports nautiques, contrairement à un écosystème forestier qui intéressera davantage les amateurs de plein air et de chasse.

Les services de support

Les services de support sont à la base du fonctionnement de tous les biens et services écologiques. Par exemple, un écosystème offre un habitat pour les espèces. La présence de ces espèces peut inciter certains individus à fréquenter cet endroit à des fins récréatives.

Le tableau 1 présente des exemples de services dans chacune des quatre catégories de services écologiques fournis par les écosystèmes, et qui devraient être pris en compte dans le calcul de la valeur de ceux-ci :

Tableau 1 : Catégories de services écologiques

Services d'approvisionnement	Services de régulation	Services culturels	Services de support
Nourriture	Régulation du climat, de l'eau et de l'érosion	Diversité environnementale et héritage culturel	Formation des sols
Eau douce	Purification de l'air et l'eau	Valeurs éducatives, spirituelles	Cycle de l'eau
Fibre ligneuse	Stockage de carbone	Appréciation esthétique	Cycle des nutriments
Combustible	Régulation des maladies et espèces nuisibles	Sens d'appartenance	Production primaire
Ressources génétiques, biochimiques, médicales	Pollinisation	Valeurs récréotouristiques	Photosynthèse

(Modifié de Millennium Ecosystem Assessment 2005, p.40-45)



LES SERVICES ÉCOLOGIQUES DE L'ARBRE

Les arbres en milieu urbain remplissent des fonctions écologiques et thérapeutiques. Ils contribuent à notre confort et à notre sécurité en plus de jouer un rôle social, esthétique et même économique.

Intercepte les précipitations par le feuillage

Limite les risques d'inondation et de débordement des égouts pluviaux.

Maintien la biodiversité

En milieu urbain, les boisés abritent une flore et une faune qui n'existeraient pas sans eux. Le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu est composé d'environ 7% de boisés.

Augmente la valeur foncière \$\$\$

La présence d'arbre ou d'aménagement paysager peut faire augmenter jusqu'à 15% la plus-value d'une propriété.

Améliore le paysage urbain

Les arbres contribuent à l'embellissement d'une propriété ou d'une ville en apportant diversité et couleur!

Améliore et protège la structure et la qualité du sol

Améliore la qualité du sol avec l'apport de matière organique par les feuilles, les fruits et les fleurs).

L'enracinement profond stabilise le sol et prévient l'érosion surtout dans les berges, les pentes et les talus.

RÉFÉRENCES

www.treecanada.ca - www.cremtl.qc.ca
www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/capsules/

Purifie l'air

Absorbe du CO₂, un important gaz à effet de serre, et d'autres polluants.

Un arbre planté en milieu urbain peut séquestrer de 5 à 10 fois plus de carbone qu'un arbre planté dans les secteurs ruraux

Filtre les fines particules

Un arbre peut filtrer jusqu'à 7000 particules de poussière/litre d'air.

Produit de l'oxygène (O₂)

Un arbre produit à lui-seul suffisamment d'oxygène pour satisfaire les besoins de 4 personnes durant toute la journée.

Climatise l'air

Rafraîchi l'air ambiant en émettant de la vapeur d'eau dans l'atmosphère.

En une journée, un arbre peut libérer jusqu'à 350 litres d'eau qu'il puise à même le sol.

Contribue à la bonne forme physique

Offre des lieux propices à la tenue d'activité physique comme la marche, la course à pied ou le vélo.

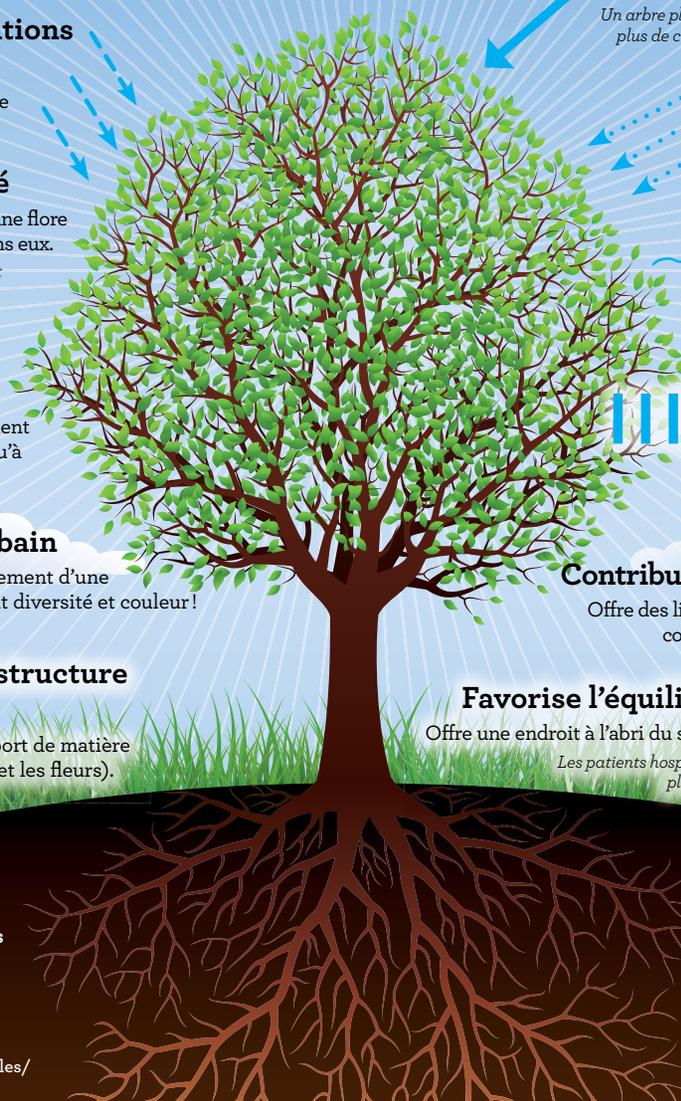
Favorise l'équilibre psychique des citatins

Offre un endroit à l'abri du stress pour la détente et le ressourcement.

Les patients hospitalisés qui peuvent regarder des arbres guérissent plus rapidement et souffrent moins de complications.

Les racines filtrent l'eau et préservent la qualité de l'eau souterraine.

En absorbant l'eau par les racines, l'arbre diminue les risques d'érosion, d'inondation et de pollution.





Enjeux

La proximité de la nature au quotidien contribue à la santé et à la capacité de résilience des individus, de la communauté et de l'économie. Faire de la ville un lieu où se côtoient et s'entremêlent urbanité et nature est un défi collectif et un enjeu important pour l'avenir de la collectivité johannaise.

La politique de l'arbre se veut un appel à la mobilisation pour que la ville devienne un lieu de biodiversité florissant et accessible, dans lequel les générations futures pourront vivre heureuses et en santé. La présence de la nature est donc un enjeu de biodiversité, mais aussi, et surtout, un enjeu social et économique majeur :

Un enjeu de biodiversité réfère à la capacité des milieux naturels et des arbres urbains à offrir les services écologiques essentiels à la régulation des systèmes ainsi qu'à l'approvisionnement des êtres vivants en aliments, en eau, en combustible et en bagage génétique. L'enjeu de biodiversité se décline en trois paramètres principaux :

- la présence d'écosystèmes capables, à l'échelle locale, de réguler les fonctions écologiques du territoire, d'atténuer les impacts des inondations et des sécheresses ;
- le maintien de la biodiversité des écosystèmes, des habitats fauniques et des cycles de vie ;
- l'amélioration de la qualité de l'air, la filtration des particules fines et la fixation du CO₂.

Un enjeu social se traduit par la présence d'éléments structurants du paysage qui améliorent la santé et la qualité de vie des résidents :

- la création d'îlots de fraîcheur, réduction des vents et création de microclimats qui contribuent au confort des citoyens ;
- l'accessibilité des milieux naturels qui favorisent le ressourcement, la réduction du stress et une panoplie d'opportunités d'activités physiques ;
- la bonification du paysage urbain par une présence importante d'arbres qui contribuent à la qualité du quartier, à l'identification et aux sentiments de bien-être, de fierté et d'appartenance.

Un enjeu économique s'exprime par la reconnaissance de la valeur des services écologiques rendus par les écosystèmes :

- l'atténuation des impacts liés aux inondations et aux sécheresses ;
- l'augmentation sensible de la valeur des propriétés situées à proximité d'un site naturel ou dotées d'un couvert végétal important ;
- la diminution des coûts de santé par une amélioration de la qualité de l'air, une réduction de la chaleur urbaine durant les canicules et l'existence d'un lieu d'activités physiques ressourçant et réducteur de stress.

Grandes orientations

Une grande partie du territoire étant consacrée à l'agriculture et aux activités urbaines, les forêts naturelles ne représentent plus que 7,8% du territoire. Malgré ce constat lié à une forte exploitation du sol, les arbres demeurent visibles et présents partout sur le territoire. Sur les propriétés privées, dans les parcs, sur les rues, le long des rivières, les arbres sont présents et structurent bien nos paysages. Ils sont un atout incontournable pour le tourisme.

Des efforts sont maintenant nécessaires pour préserver, prendre soin et mettre en valeur le capital vert des rues, des parcs, des boisés, des petites et des grandes propriétés de la ville. Diverses stratégies doivent être mises en place pour augmenter la présence des arbres dans la ville. Ces stratégies reposent sur un engagement de la municipalité ainsi que sur une mobilisation citoyenne massive dans la mise en valeur du territoire.

Basée sur ce constat, la Politique de l'arbre propose quatre grandes orientations qui abordent autant de réalités de l'arbre dans nos vies urbaines. La première orientation concerne la connaissance et le maintien de l'arbre dans un contexte urbain. Elle réfère aux arbres déjà présents sur le territoire et aux stratégies à mettre en place pour mieux les connaître et mieux les conserver comme élément structurant du paysage urbain. La deuxième orientation reconnaît la valeur des espaces boisés qui subsistent, tant en zone urbaine qu'en zone agricole. Elle propose de poursuivre les efforts concertés afin de favoriser leur conservation et élabore des stratégies destinées à en bonifier la biodiversité. La troisième orientation met en place des avenues vouées à augmenter le couvert végétal et multiplier les bienfaits des arbres dans les zones urbaines.

Finalement, la dernière orientation prend le parti de la communication et de la sensibilisation pour inciter tous les acteurs à initier des actions pour un environnement plus vert et plus riche, et bénéficier ainsi d'une meilleure qualité de vie.



1. Connaissance, maintien et entretien

1.1 CONNAÎTRE ET ENTRETENIR LES ARBRES DU DOMAINE PUBLIC

- *Développer un plan arboricole d'inventaire et de surveillance*
- *Développer un programme de gestion des actifs avec budget récurrent*

L'arbre est un élément structurant de l'environnement urbain qui contribue significativement à la qualité du paysage. Considérant son apport significatif à la qualité de vie, il doit être considéré comme une infrastructure urbaine et, comme toutes les infrastructures civiles, il nécessite une même approche de gestion des actifs. L'inventaire des arbres et l'ébauche d'un programme de surveillance des agents pathogènes sont essentiels pour obtenir une connaissance adéquate du patrimoine vert sous la responsabilité de la Ville. Une connaissance qui permet d'en assurer son entretien et de pouvoir intervenir rapidement en cas de menace sérieuse à sa survie.

Le plan d'action lié à la présente politique propose qu'un inventaire des arbres du domaine public (rues, terre-pleins, parcs et lieux publics) soit réalisé à court terme et maintenu à jour sur une base annuelle. Par exemple, cet inventaire permettra de connaître le positionnement des frênes et de documenter leur santé.

1.2 CONSERVER LE COUVERT VÉGÉTAL DE LA VILLE

- *Réglementer l'abattage et l'obligation de remplacement*
- *Reconnaître la valeur paysagère des arbres matures dans les secteurs patrimoniaux*

Les arbres contribuent significativement à la structuration du paysage urbain. Leur présence encadre les axes routiers et atténue les disparités paysagères, tout en contribuant à l'augmentation de la valeur foncière des propriétés des quartiers qui en sont bien pourvus. Reconnaisant l'importance de maintenir les acquis actuels en

matière de couvert arborescent, la réglementation en cours de l'abattage est essentielle. Le règlement visera, dans un premier temps, le maintien du couvert forestier situé en cour avant des propriétés, afin de préserver les arbres qui contribuent à l'identité paysagère des quartiers. Dans un deuxième temps, et selon les exigences administratives liées à son application, la règle pourra être étendue à l'ensemble du territoire. L'abattage d'un arbre de 10 cm et + de diamètre hauteur de poitrine (DHP) sera permis sous certaines conditions et nécessitera l'émission d'un certificat d'autorisation par le Service de l'urbanisme. Lors de leurs projets de construction autorisés, les propriétaires sont invités à mettre en place des mesures visant à « *Éviter - Minimiser - Compenser* » la coupe d'arbres.

Pour maintenir le capital arboricole, chaque arbre abattu sera remplacé par un nouvel arbre planté ou compensé par une contribution financière versée à la municipalité, afin qu'elle procède à une plantation de remplacement à proximité.

La Politique de l'arbre reconnaît la valeur paysagère des arbres matures et leur contribution dans la qualité des paysages des secteurs patrimoniaux. Ainsi, le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux secteurs patrimoniaux pourra comprendre des objectifs et des critères spécifiques reconnaissant leur contribution et visant leur protection. La Loi sur le patrimoine culturel pourrait également être mise à contribution afin de reconnaître la valeur d'un paysage particulier qui participe à l'identité d'une communauté.

1.3 MAINTIEN DU COUVERT FORESTIER DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

- *Considérer l'arbre comme un élément structurant des sites de développement*
- *Assurer la conservation des aires boisées dans les zones de développement*
- *Mettre en place des conditions favorables au maintien du couvert végétal*

De nombreuses études scientifiques démontrent les bénéfices économiques et de santé publique liés à la présence d'un couvert forestier. Le maintien d'un couvert forestier dans les nouveaux développements peut augmenter leur valeur de 18 à 37%³. Leur présence contribue également à la qualité de vie des résidents du secteur. Les boisés matures doivent être considérés comme un élément structurant des projets de développement en planification. Des exigences et conditions préalables sont mises en place pour s'assurer de la préservation optimale de la ressource boisée dans la planification des projets. Cela inclut la prise en compte initiale du couvert forestier, des milieux humides et des spécificités d'intérêt écologique, du relief et du schéma d'écoulement naturel des eaux de ruissellement. Des critères de conception et d'appréciation des projets visant spécifiquement le maintien d'un couvert végétal de qualité seront intégrés au processus de design et d'évaluation des projets.

De même, à l'étape de la construction, des mesures de protection seront exigées afin de s'assurer du maintien des arbres matures présents. Les projets de plus grandes envergures pourront nécessiter, par exemple, l'élaboration d'un plan de protection des aires boisées par un professionnel compétent. Le maintien des aires boisées dans les zones de construction nécessite une modification des pratiques usuelles afin d'y reconnaître la vulnérabilité du couvert boisé et sa contribution significative à l'identité distinctive des projets.

Des stratégies sont également mises en place pour intégrer des critères environnementaux dans les projets de développement commercial et industriel notamment, l'établissement d'exigence en matière de couverture arborescente, la gestion in situ de l'eau de ruissellement par l'aménagement d'ouvrage de rétention de l'eau de pluie, la réduction des surfaces perméables et l'insertion d'îlots de verdure dans les aires de stationnement. Une approche de gestion écologique des aménagements extérieurs sera valorisée afin de créer un milieu de vie riche et diversifié qui contribue à l'amélioration du cadre de vie urbain.

³ Wolf, 2007

2. Conservation de la biodiversité

2.1 POURSUIVRE LES EFFORTS DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

- *Élaborer un plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels*
- *Élaborer des stratégies de conservation des milieux naturels en zone agricole*

2.2 IDENTIFIER ET AMÉNAGER DES CORRIDORS DE BIODIVERSITÉ

- *Élaborer un plan de mise en réseau des milieux naturels*
- *Verdir les bandes riveraines, les abords des infrastructures de transport et autres corridors potentiels de déplacement faunique*
- *Encourager l'implantation d'écrans végétaux brise-vent et la transformation des friches agricoles*

Le plan de conservation des milieux naturels en zone urbaine prend forme. Il s'agit d'un projet ambitieux qui offrira aux résidents de nombreuses opportunités d'être en contact avec des milieux naturels riches et diversifiés. Étant donné que plusieurs boisés sont également présents dans la zone agricole, un projet de caractérisation, réalisé avec la complicité des propriétaires terriens concernés, a permis de connaître la valeur écologique de ces boisés et d'évaluer les opportunités de conservation.

L'identification et l'aménagement des corridors de biodiversité visent à reconnaître l'effort collectif de conservation et à mettre en place des stratégies favorisant le maintien de leur biodiversité et leur mise en valeur. Le programme comprend la finalisation du plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels figurant au plan de conservation, la constitution de corridors écologiques destinés à mettre en réseau les milieux naturels isolés du territoire et leur connectivité régionale.

Avec l'avancement significatif du plan de conservation des milieux naturels, il est maintenant nécessaire d'élaborer un plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels, et d'implanter des mécanismes réglementaires visant la conservation à perpétuité des parcelles. Le plan de gestion identifiera les actions à prendre pour protéger et mettre en

valeur les milieux naturels ciblés et certains parcs municipaux les plus naturels. Il définira le mode de gestion, le statut légal, la nature des activités permises et l'envergure des travaux d'aménagement et de naturalisation nécessaires.

Les corridors écologiques favorisant la bonne santé des espaces boisés résiduels maintenant isolés seront identifiés. Ceux-ci s'appuient sur le verdissement des bandes riveraines, des infrastructures de transport, ainsi que sur la création d'écrans brise-vent et la transformation des friches agricoles afin de mettre en réseau les milieux naturels disséminés sur le territoire.

3. Verdissement et amélioration paysagère

3.1 BONIFIER LE PAYSAGE JOHANNAIS

- *Augmenter l'indice de canopée des rues, des parcs, des lieux publics, des zones de conservation, des terrains vacants et des zones inondables*
- *Instaurer un programme de plantation dans les nouveaux secteurs*
- *Mettre en place une structure financière pérenne pour la plantation*

3.2 CRÉER DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

- *Développer des stratégies pour inciter les partenaires urbains à aménager des îlots de fraîcheur et augmenter l'indice de canopée de leur propriété*

Saint-Jean-sur-Richelieu, comme toutes les villes d'Amérique du Nord, doit faire face au réchauffement du climat qui provoque des épisodes plus fréquents de chaleur accablante et de smog, accentuant un problème déjà connu : l'effet d'îlot de chaleur urbain. Ce phénomène se caractérise par des températures estivales plus élevées en milieu urbain que dans les zones rurales. Cette différence de température, principalement attribuable au cadre bâti urbain, varie entre 2 et 12°C et s'avère particulièrement menaçante pour la population urbaine⁴. La nature et surtout les arbres sont des moyens particulièrement efficaces pour atténuer les impacts de ce réchauffement. La plantation d'arbres est une stratégie reconnue d'adaptation aux changements climatiques. Elle permet de tempérer les écarts de température et réduit les risques d'inondation en captant une grande quantité des précipitations.

⁴ M. Giguère, 2009

L'indice de canopée se révèle être un outil pertinent de mesure et de suivi de l'évolution du couvert végétal d'un territoire. Il s'agit de la mesure de l'étendue du couvert végétal formé par les arbres sur un territoire.

Pour la comptabiliser sous forme d'indice, on calcule l'ombre au sol fournie par la couronne des arbres par rapport au territoire. Cet indice permet d'avoir une information relativement précise et comparable de l'importance du couvert végétal dans les différents quartiers de la ville. Il donne un indice des secteurs moins bien pourvus et qui devraient faire l'objet de projets prioritaires de plantation. Il permet également, par sa révision régulière, de mesurer son évolution dans le cadre d'un programme de verdissement.

Pour planifier adéquatement ses projets de plantation, la Ville désire se doter d'un plan maître de verdissement qui viendra établir les zones prioritaires de verdissement. Le plan maître de verdissement prend en compte de multiples critères, tels que la présence d'îlots de chaleur, les besoins d'atténuation d'impacts visuels, la présence de vastes espaces ouverts, la présence de zones de poudrière hivernale, les exigences paysagères des entrées de ville, etc. pour établir une stratégie d'intervention échelonnée sur quelques années.

La Ville se dotera ainsi d'un ambitieux programme de verdissement qui contribue à la réduction des îlots de chaleur et à l'amélioration de la qualité du cadre urbain. La plantation d'arbres contribue à fixer le CO₂ et à réduire les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. On estime qu'en moyenne au Canada, un arbre en zone urbaine peut capter approximativement 220 kg sur une période de 80 ans⁵. Plantés massivement dans les terres agricoles en friche, les arbres participent à l'amélioration de la qualité de l'air de la région.

Une réglementation municipale viendra établir les exigences relatives au couvert arboricole dans les nouveaux secteurs de développement. Lors de l'émission d'un permis de construction d'une nouvelle unité d'habitation, la plantation d'un arbre choisi parmi une liste présélectionnée sera exigée à proximité de l'emprise de rue, afin de contribuer à son encadrement visuel et à la qualité du quartier.

⁵ Freedman et Keith, 1995

4. Éducation et sensibilisation

4.1 MOBILISER TOUS LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ

- *Poursuivre le programme annuel de remise d'arbres*
- *Mettre en œuvre un plan de communication de la Politique de l'arbre*
- *Responsabiliser tous les acteurs à l'importance de l'arbre dans le paysage johannais et souligner la valeur économique de l'arbre*
- *Sensibiliser le personnel administratif et les élus aux dispositions réglementaires pour qu'ils soient des ambassadeurs de l'arbre auprès de la population*

4.2 DÉVELOPPER UN SENTIMENT DE FIERTÉ

- *Identifier un arbre-emblème*
- *Identifier, protéger et promouvoir les arbres remarquables*

La mise en œuvre de la Politique de l'arbre et de son plan d'action est une responsabilité collective qui engage l'organisation municipale et l'ensemble des résidents, des commerçants, des industriels et des gestionnaires des institutions publiques. Tous doivent travailler ensemble à bâtir une ville plus verte.

Un comité de l'arbre constitué de gestionnaires municipaux sera responsable de la mise en œuvre des orientations de la politique et de son plan d'action. Il aura pour mission de guider les instances pour la planification des projets de verdissement. Il élaborera le plan maître de verdissement et veillera à identifier des sources de financement pour la réalisation des projets.

Il aura également pour mission de stimuler la participation des partenaires locaux à la réalisation de projets de verdissement sur leur propriété ou via des projets communautaires.

Un plan de communication sera mis en place pour diffuser la politique et la réglementation associée et susciter l'adhésion de chacun à cette œuvre collective. Élus, gestionnaires municipaux, résidents, promoteurs, constructeurs, organismes, institutions, propriétaires, tous sont invités à mettre l'épaule à la roue et à participer au chantier initié par la politique.

Une interface web sera utilisée comme plate-forme de diffusion et d'échange d'informations. On pourra y trouver des informations relatives aux inventaires forestiers et au patrimoine arboricole, des conseils techniques sur la plantation et l'entretien des arbres.

Un arbre-emblème de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sera identifié, afin de symboliser le patrimoine arboricole qui caractérise la ville et reconnaître l'engagement de conservation et de mise en valeur de cette ressource naturelle essentielle à notre identité urbaine.



Plan d'action



1. CONNAISSANCE, MAINTIEN ET ENTRETIEN

ACTION	INTERVENTION SPÉCIFIQUE	TERME
1.1 Connaître et entretenir les arbres du domaine public		
ACTION 1 Établir un plan de foresterie urbaine	A. Inventorier les arbres du domaine public: rues, parcs, lieux publics et maintenir à jour une base de données géoréférencées.	2013
	B. Mettre en place un budget récurant pour un entretien adéquat des arbres urbains.	Continu
	C. Considérer l'arbre urbain comme une infrastructure et se doter d'un programme de gestionnaire d'actif: <ul style="list-style-type: none">• Développer un programme d'entretien structuré de la foresterie urbaine.• Mettre en place des dispositions pour une réaction rapide en cas d'infestation et de menace de la forêt publique (ex. agrile du frêne).	Continu
1.2 Conserver le couvert végétal de la ville		
ACTION 2 Réglementer l'abattage	A. Régir et restreindre l'abattage d'arbres dans la cour avant et dans la cour latérale adjacente à une rue. <ul style="list-style-type: none">• Restreindre l'abattage à des cas spécifiques, tels que pour un arbre mort, malade, dangereux ou afin de permettre certaines constructions autorisées.• Recourir, au besoin, à une expertise pour l'évaluation de l'état d'un arbre.• Identifier des mesures à mettre en place lors des projets autorisés selon la séquence : Éviter - Minimiser - Compenser.• Demander le remplacement ou une compensation financière si un arbre doit être coupé.• Imposer une amende pour un arbre coupé sans autorisation.	2013

1. CONNAISSANCE, MAINTIEN ET ENTRETIEN (suite)

ACTION	INTERVENTION SPÉCIFIQUE	TERME
1.3 Maintien du couvert forestier dans les projets de développement		
ACTION 3 Considérer le couvert forestier dans un projet de développement	A. Considérer l'arbre comme un élément structurant du projet et exiger un relevé d'inventaire comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Arbres isolés, boisés, milieux humides et spécimens d'intérêt. • Niveaux existants et schémas d'écoulement des eaux de ruissellement. 	2013
	B. Établir des critères de conception et d'appréciation d'un projet visant le maintien du couvert végétal : <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le schéma naturel d'écoulement des eaux et gestion in situ des eaux de ruissellement. • Planifier l'implantation des infrastructures souterraines et des remblais. • Identifier les mesures à mettre en place pour réaliser un projet selon la séquence : <i>Éviter - Minimiser - Compenser</i>. 	Continu
	C. Développer un ensemble cohérent de dispositions réglementaires applicables à l'ensemble de la forêt urbaine.	2013
	D. Exiger un devis de protection des aires de conservation pour certains projets.	2014
ACTION 4 Baliser la conservation du couvert forestier à l'étape de la construction	A. Intégrer des objectifs de conservation du couvert forestier au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.	2013
	B. Identifier les arbres d'intérêt à conserver avant l'émission des permis de construction.	2014
	C. Rédiger un guide des bonnes pratiques de foresterie et de développement durable pour les promoteurs et les constructeurs.	2015
ACTION 5 Développer des critères environnementaux pour les projets de développement ICI	A. Baliser les exigences en matière de couverture arborescente et établir un ratio d'arbres/m ² pour les projets industriels, commerciaux et institutionnels.	2013
	B. Favoriser la gestion in situ de l'eau de ruissellement – insertion d'ouvrages de rétention d'eau de pluie dans les aires de stationnement.	2013
	C. Réduire les surfaces imperméables, minimiser le nombre de cases de stationnement et exiger l'insertion de plantation dans les grandes aires de stationnement.	2013

2. CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

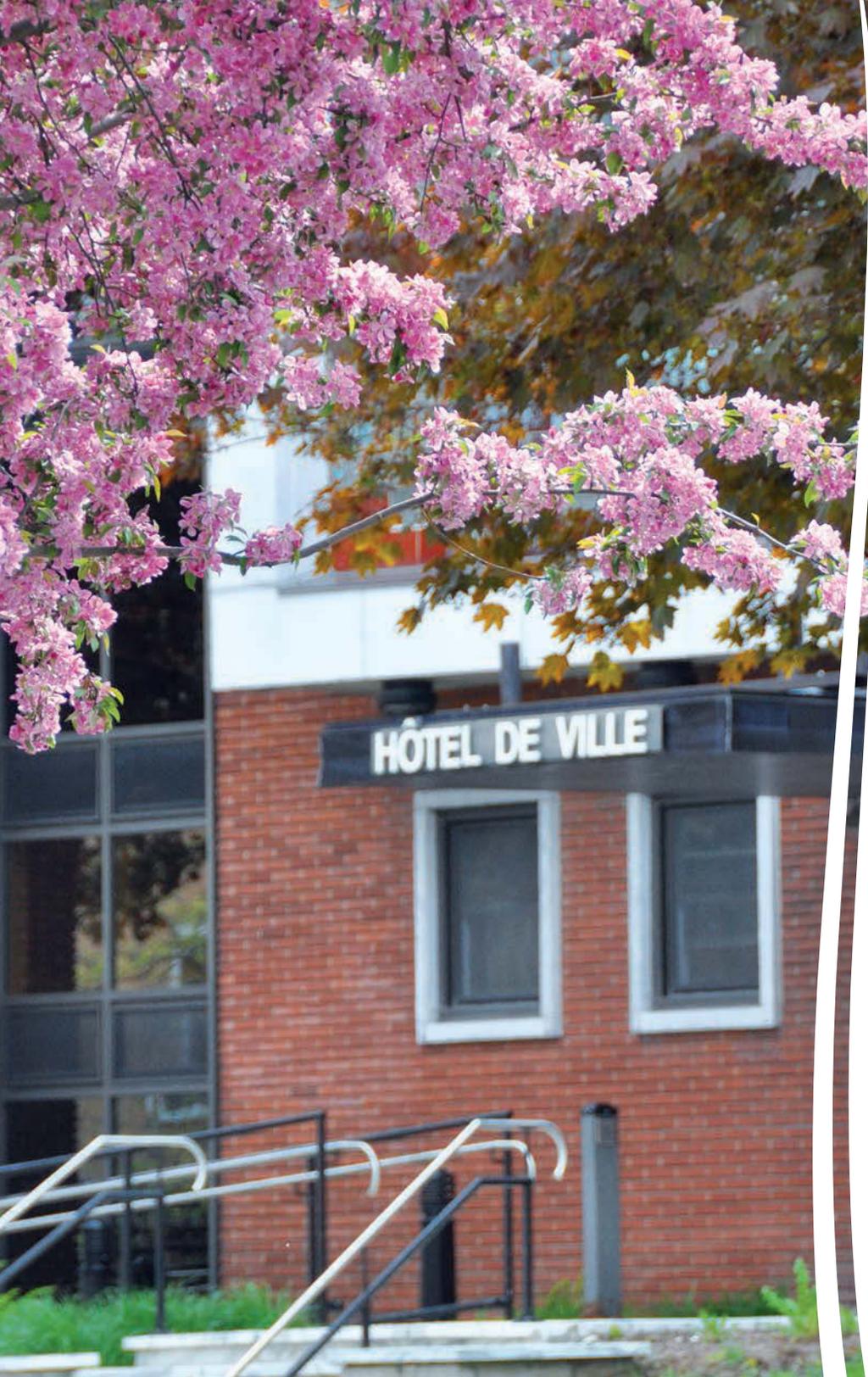
ACTION	INTERVENTION SPÉCIFIQUE	TERME
2.1 Poursuivre les efforts de conservation et de mise en valeur des milieux naturels		
ACTION 6 Valoriser la conservation des milieux naturels en zone agricole	A. Élaborer des stratégies pour faciliter la conservation des milieux naturels en zone agricole : <ul style="list-style-type: none"> • Adopter une approche proactive de conservation avec les propriétaires. • Offrir un soutien technique et financier à l'aménagement forestier. 	Continu
ACTION 7 Élaborer un plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels en zone blanche	A. Mettre en place un mécanisme permanent de protection des milieux naturels du plan de conservation.	2013-2025
	B. Statuer sur le mode de gestion des milieux naturels de conservation.	2015
	C. Planifier et aménager des infrastructures pour l'accessibilité et la mise en valeur des milieux naturels de conservation.	Continu
2.2 Identifier et aménager des corridors de biodiversité		
ACTION 8 Identifier les stratégies pour la mise en place de corridors de biodiversité	A. Cartographier les corridors écologiques potentiels pour la mise en réseau des milieux naturels.	2014
	B. Identifier et convenir collectivement des corridors préférentiels pouvant prendre place sur le territoire.	2015
	C. Identifier des stratégies pour la mise en œuvre des corridors : <ul style="list-style-type: none"> • Développer un programme de subvention au verdissement. • Réaliser des journées bénévoles de plantation. • Poursuivre les programmes annuels de remise d'arbres. • Encourager la transformation des friches agricoles et la constitution d'écrans brise-vent. 	2015
	D. Promouvoir le concept de corridor écologique auprès des organismes environnementaux et des associations agricoles afin d'obtenir leur adhésion et leur contribution au projet.	2015

3. VERDISSEMENT ET AMÉLIORATION PAYSAGÈRE

ACTION	INTERVENTION SPÉCIFIQUE	TERME
3.1 Bonifier le paysage johannais		
ACTION 9 Élaborer un plan maître de verdissement	A. Calculer l'indice de canopée de la foresterie urbaine et établir un objectif à atteindre.	2014
	B. Planifier un ambitieux programme annuel de plantation d'arbres.	Continu
	C. Définir une stratégie de plantation des quartiers existants : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'îlots de fraîcheur. • Verdissement des parcs, abords autoroutiers, corridors de transport actif, milieux naturels, bandes riveraines, plaine inondable, terrains en friche, entrées de ville, etc. 	2013
	D. Faire une sélection exhaustive de variétés pour le bon arbre au bon endroit.	2014-2015
	E. Établir un programme de subvention pour inciter les industries, commerces et institutions à planter des arbres et augmenter leur indice de canopée.	2014
ACTION 10 Augmenter le couvert végétal dans les projets de développement	A. Réglementer la plantation d'arbres en cour avant dans les nouveaux secteurs de développement résidentiels : <ul style="list-style-type: none"> • Exiger la plantation d'un arbre en cour avant et en baliser les paramètres (positionnement, calibre, choix des espèces, etc.). • Identifier les arbres appropriés à être plantés en cour avant. • Exiger un dépôt de garantie d'exécution. 	2013

4. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

ACTION	INTERVENTION SPÉCIFIQUE	TERME
4.1 Mobiliser tous les acteurs de la société		
ACTION 11 Mettre sur pied un comité de l'arbre	A. Mettre sur pied un comité, dans la structure municipale interne, composée de représentants de différents services : <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer à l'élaboration du plan maître de verdissement et assurer son application. • Guider les instances décisionnelles dans la planification des travaux de plantation et d'entretien sur le domaine municipal. • Identifier les sources et stratégies de financement des projets. • Assurer le suivi du fonds de l'arbre pour les projets de plantation. • Stimuler les projets de plantation auprès des partenaires locaux. • Instaurer un programme de reconnaissance des arbres remarquables. 	2013
ACTION 12 Développer un programme de communication et de sensibilisation	A. Diffuser la politique de l'arbre et la réglementation associée.	2013
	B. Sensibiliser le personnel administratif et les membres du conseil municipal aux dispositions réglementaires pour qu'ils agissent comme agents de sensibilisation auprès de la population.	2013
4.2 Développer un sentiment de fierté		
ACTION 13 Élaborer une interface web d'information, de diffusion et d'échange	A. Diffuser les informations relatives au patrimoine arboricole de la Ville.	2015
	B. Lancer un concours pour identifier un arbre-emblème et promouvoir ses caractéristiques distinctives.	2013
	C. Identifier, protéger et promouvoir les arbres remarquables.	2015
	D. Instaurer un système de reconnaissance des partenaires et collaborateurs (industries, commerces et institutions) qui contribuent à l'augmentation de l'indice de canopée du territoire.	2016



Déclaration d'intention

Le patrimoine vert de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Attendu qu'elle est identifiée comme maître d'œuvre du développement et de la mise en valeur du territoire et qu'elle considère que l'arbre est un atout majeur dans l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens :

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu :

- *Reconnaît la valeur de l'arbre et son rôle positif dans l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et la réduction des impacts liés aux perturbations climatiques ;*
- *Est consciente de l'impact positif du couvert végétal en faveur de la santé physique et psychologique de ses citoyens et de son rôle dans l'amélioration du cadre de vie ;*
- *Constate que la présence de l'arbre contribue à la création de la richesse collective et à l'essor économique ;*
- *Entend mettre en place des mécanismes pour favoriser la conservation d'un couvert végétal de qualité ;*
- *Entend sensibiliser la population à l'importance de l'arbre dans la communauté et inviter les citoyens, les entreprises et les organismes à participer activement à l'effort collectif pour la création d'un cadre de vie plus sain.*

Remerciements

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tient à remercier les personnes et organismes qui ont collaboré à l'élaboration de la politique de l'arbre ainsi que toutes les personnes qui ont formulé des commentaires.

Les membres du comité sur l'environnement et le développement durable

Monsieur Alain Paradis, conseiller municipal et président du comité
Madame Christiane Marcoux, conseillère municipale et membre du comité exécutif
Monsieur Justin Bessette, conseiller municipal
Monsieur Pascal Bonneau, représentant des citoyens
Monsieur Marcel Comiré, représentant des citoyens
Madame Mélyssa Deland, représentante des citoyens
Madame Annie Gariépy, représentante des citoyens
Madame Emmanuelle Géhin, représentante des citoyens
Madame Nathalie Guibord, représentante des citoyens
Monsieur Michel Lessard, représentant des citoyens
Madame Isabelle Papineau, représentante des citoyens
Monsieur Robert Reiss, représentant des citoyens

Une mention toute spéciale aux représentants des services municipaux pour leur contribution

Monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, Opérations
Monsieur Roch Arbour, directeur, Service des travaux publics
Monsieur Benoit Sénécal, directeur adjoint, Service des infrastructures et gestion des eaux
Monsieur Mario Bastien, directeur, Service des loisirs et bibliothèques
Monsieur Raymond Leblanc, directeur, Service des finances
Madame Linda Bonneau, directrice adjointe, Service de l'urbanisme
Madame Jeannine Bellesort, conseillère en réglementation, Service de l'urbanisme
Monsieur Yann Lesnick, conseiller en urbanisme-développement urbain, Service de l'urbanisme
Madame Myriam Bélisle, conseillère en urbanisme, Service de l'urbanisme
Madame Julie Lafrance, conseillère en urbanisme, Service de l'urbanisme

Équipe de réalisation

Rédaction et coordination :

Madame Francine Van Winden, chef, Division environnement et développement durable, Service de l'urbanisme

Révision :

Monsieur Luc Castonguay, directeur, Service de l'urbanisme

Madame Seraya Speer, conseillère en urbanisme, Service de l'urbanisme

Madame Isabelle Laffamme, agente d'information, Division conseil-communications

Révision linguistique :

Madame Lucie Bolduc, secrétaire, Division environnement et développement durable, Service de l'urbanisme

Madame Linda Boulerice, secrétaire de direction, Service de l'urbanisme

Mise en page et graphisme :

Monsieur François Nankivell, concepteur-graphiste, Division conseil-communications

Références bibliographiques

Deschesnes V., Gagnon R. 2013. Plan d'action pour le maintien du couvert forestier dans la zone agricole de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. CIME Haut-Richelieu. Document de travail.

Deschesnes V., Gagnon R. novembre 2011. Caractérisation des milieux forestiers en zone agricole de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. CIME Haut-Richelieu. Document de travail.

Environnement Canada 2009 « Réseau canadien d'information sur la biodiversité ». <http://www.cbin.ec.gc.ca/enjeux-issues/ecosystemique-ecosystem.cfm?lang=fra>

Fondation David Suzuki et Nature Action Québec 2012, « Une ceinture verte grandeur nature: Un grand projet mobilisateur pour la région de Montréal », 48 p.

Groupe OptiVert inc., 2011 « Portrait de la forêt naturelle de la Montérégie Est », 120 p.

http://www.monteregie-est.org/cre_monteregie_fichiers/file/Rapport_Monteregie%20Est_final.pdf

K. L. Wolf 2007 City trees and property values. Arborist News.

http://www.naturewithin.info/Policy/Hedonics_Citations.pdf

LIMOGES, Benoît. « Biodiversité, services écologiques et bien-être humain », Le naturaliste canadien, 133 No 2, été 2009, p. 15-19.

M. Giguère, 2009. Mesure de lutte aux îlots de chaleur urbains, 2009. Institut national de santé publique du Québec.

http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/988_MesuresilotsChaleur.pdf

Massicotte, Ève, sous la direction de M. Yves Bourassa, 2012. Évaluation de la valeur économique des biens et services écologiques: démarche, méthodes et exemple du lac Brompton, Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.).

http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2012/Massicotte_ME_15-02-2012_.pdf

Millennium Ecosystem Assessment 2005. Ecosystems and Human Well-being: Synthesis. World Resources Institute, Washington, [En ligne].

<http://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf>

St-Jean, J., De Araujo Borba, J.C. et Maurice, M.-P., 2011. Caractérisation des cours d'eau de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR), Beloeil. 96 p. + 4 annexes.

TEEB 2010 The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Mainstreaming the Economics of Nature: A synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB.

http://www.eurosfair.pr.fr/7pc/doc/1288011204_teeb_2010.pdf

Vergriete, Yann, Labrecque, Michel, 2007. Rôles des arbres et des plantes grimpances en milieu urbain: revue de littérature et tentative d'extrapolation au contexte montréalais. Institut de recherche en biologie végétale (IRBV).

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu 2009. « Guide de la planification stratégique vision 2020 Saint-Jean-sur-Richelieu ville et région ».

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/capsules/capsule4.pdf>

Crédit photos

http://www.florelaurentienne.com/flore/EsquisseGenerale/index_esquisse.htm

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Bocage>

Stéphanie Tsujio, Stef & Stef photographie

Rémy Boily

Stéphanie Lachance



MAI 2013

Suivez les actualités de votre Ville sur :  www.ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca  facebook.com/VilleStJeansurRichelieu  twitter.com/VilleStJeanRich